

académie  
Créteil

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

### Rectorat

Division de l'administration et  
des personnels

DAP3  
Personnels ATEC-ITRF  
Médecins  
Assistant(e)s de service social  
Infirmier(e)s

Affaire suivie par  
Béatrice JESOPH

Téléphone  
01 57 02 61 97  
Fax  
01 57 02 62 33  
Mél  
Ce.dap3  
@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco  
94010 Créteil cedex  
Web : www.ac-creteil.fr

Créteil, le 22 février 2016

La rectrice de l'académie de Créteil

à

Mesdames et monsieur les inspecteurs  
d'académie-directeurs académiques des  
services de l'éducation nationale de  
Seine et Marne, de Seine Saint Denis  
et du Val de Marne

Mesdames les médecins-conseillers  
techniques

### Circulaire n°2016-036

**Objet :** Tableau d'avancement au grade de médecin 1ère classe de  
l'éducation nationale.

**Référence :** décret n°91-1195 du 27 novembre 1991 modifié portant  
dispositions statutaires applicables aux corps des médecins de l'éducation  
nationale et à l'emploi de médecin de médecin de l'éducation nationale-  
conseiller technique.

Je vous prie de bien vouloir informer les personnels relevant de votre  
autorité et remplissant les conditions requises, des modalités relatives à  
l'inscription au tableau d'avancement dans le grade de médecin 1ère classe  
de l'éducation nationale.

### I-Conditions à remplir

Peuvent être inscrits au tableau d'avancement au grade de médecin 1ère  
classe de l'éducation nationale, les médecins 2ème classe de l'éducation  
nationale parvenue au 06ème échelon de leur grade et justifiant d'au moins  
5 ans de service effectif dans le corps des médecins de l'éducation  
nationale.

Ces conditions sont appréciées au 31 décembre 2016

### II Procédure

Le dossier de candidature des agents remplissant les conditions énoncées  
ci-dessus devra comporter :

- la fiche individuelle de proposition (annexe c2b)
- le rapport d'aptitude professionnelle (annexe c2c)
- le parcours professionnel et rapport d'activité (annexe C2e)
- un curriculum vitae
- la copie du dernier compte rendu d'entretien professionnel



2

Je vous demande de compléter le rapport d'aptitude professionnelle avec le plus grand soin et de veiller à ce que les dossiers de médecins ayant vocation à être détachés sur un emploi fonctionnel fassent l'objet d'un examen particulièrement attentif.

### III Calendrier

Les dossiers complets de candidature ainsi que le tableau contenant vos propositions de classement des agents (annexe c2d) des 3 départements devront parvenir à la DAP3 au plus tard **le vendredi 25 mars 2016**, délai de rigueur.

Cette date est impérative afin d'assurer la remontée et l'étude des dossiers en CAPN.

Pour de plus ample informations, vous pouvez joindre, Madame Carole BRECHET au 01 57 02 61 83 ou par mail à l'adresse suivante : [carole.brechet@ac-creteil.fr](mailto:carole.brechet@ac-creteil.fr)

Je vous remercie par avance de bien vouloir veiller à ce que les dossiers complets me soient transmis sans attendre la date limite ci-dessus mentionnée.

Pour le Recteur et par délégation  
la Secrétaire Générale Adjointe de l'Académie de Créteil  
Directrice des Relations et des Ressources Humaines



Isabelle CHAZAL